

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille seize, le 30 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20h30.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/06/2016

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 01/07/2016

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, RIVIERE Jean-Louis, CHOQUER Alain, REGUER Françoise, OUDIN Laurence, VOGEL François, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, CHARLES Claude, TANGUY Yvon, CHATARD Céline, LE DOARE Martine, KERDONCUFF François.

Absent excusé : GOURVIL Nadine, PEYRE Annie, STRASSER Didier, JEGADEN Chantal, ORSI Jacques.

Pouvoirs PEYRE Annie à BERNARD Nathalie, STRASSER Didier à LE DRU Vanessa, JEGADEN Chantal à LE RUZ Hervé, ORSI Jacques à TANGUY Yvon.

Secrétaire de séance : OUDIN Laurence

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Madame le Maire ouvre la séance en donnant plusieurs informations aux élus du Conseil Municipal :

- Les négociations entre Capitaine Houat et les salariés ont pris fin la semaine dernière. Les salariés ont obtenu de meilleures primes mais certains se trouvent dans des situations difficiles psychologiquement.
7 dossiers de repreneurs ont été reçus dont plusieurs très intéressants. Des rencontres avec les services de l'Etat et Morlaix Communauté devront maintenant avoir lieu.
- Inondations : une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée suite à l'orage du 26.05.2016
- Port du Diben : une délibération va être prise par le conseil communautaire du 04.07.2016 pour lancer le schéma d'orientation du site portuaire. L'objectif de cette délibération est bien de travailler sur l'ensemble de l'aménagement de l'anse et d'apporter une réponse aux besoins en services des usagers mais aussi aux besoins en sécurisation pour l'accès aux bateaux sans attendre la construction d'un port de plaisance avec pontons qui pourra se faire dans une autre phase
- Saison estivale : reprise du service de navette estivale du 11/07 au 23/08
- Feu d'artifice du 13/07 sur la pointe de Primel
- Cérémonie du 17/07 à 11h devant le monument aux morts
- Labellisation de la plage de Primel Pavillon bleu

Madame le Maire souhaite inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- subvention à la coopérative de l'école Marie Thérèse Prigent
- convention de mise à disposition d'un véhicule communal à l'association PEP 53

Pas d'objection

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2016.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 28.04.2016

2. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Madame le Maire ouvre le débat sur la base du document de travail remis aux conseillers avec leur convocation. Un rappel de la procédure en cours est donné.

Par rapport au débat ayant eu lieu l'année dernière, Madame le Maire précise que le projet de Hameau Nouveau Intégré à l'Environnement à Kermouster a été retiré après l'avis défavorable émis par le Préfet suite à la question posée sur ce projet par Monsieur le Président de Morlaix Communauté. Le préfet a également précisé dans sa réponse que Kermouster ne pouvait être considéré comme un village au sens de la loi Littoral.

Yvon Tanguy s'étonne de cette réponse.

Catherine Jenkins explique qu'il convient de donner une densité moyenne et des objectifs chiffrés au stade du PADD. Il est proposé de retenir les densités suivantes en tenant compte des réalités de notre territoire. :

- 20 logements / ha en cœur de bourg
- 15 logements / ha dans les cœurs de villages littoraux
- 12 logements / ha dans les extensions et secteurs périphériques

Par ailleurs les enveloppes urbaines ont été largement réduites afin de tenir compte de la lecture actuelle de la loi Littoral par la Jurisprudence.

Madame Jenkins rappelle également la volonté de la municipalité de renforcer l'attractivité commerciale de l'agglomération et des villages et de prévoir l'extension de la zone de Kervescontou.

Par ailleurs la logique du PADD reste globalement identique au projet présenté lors du précédent débat en juin 2015.

François Kerdoncuff s'étonne des perspectives de croissance envisagées, compte tenu de la situation de la commune.

Céline Chatard s'interroge sur le devenir du hangar de la SICA à Kermouster et propose de le passer en zone d'activité à laquelle on pourrait coupler une zone d'habitat.

Catherine Jenkins rappelle la réponse négative du préfet à la possibilité de créer à cet endroit une zone d'habitat.

Madame le Maire informe que des discussions sont en cours avec Morlaix Communauté pour intégrer cette zone à la zone du Rohou.

Monsieur Kerdoncuff rappelle l'importance de développer un réseau numérique satisfaisant pour contribuer au développement économique local.

Il s'inquiète également du manque de précision sur la vocation industrielle du site du Diben, il souhaite que l'activité des Viviers soit rajoutée.

Monsieur Tanguy rappelle que comme il l'avait déjà mentionné lors du précédent débat il convient de supprimer au stade du PADD l'implantation si précise du port en secteur Nord Ouest.

Madame le Maire confirme que ces points seront corrigés.

3. Finances – Budget général – Décision Modificative n°2.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|----------------|-----------------|--------------------|----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| COMPTE | INTITULE | MONTANT | COMPTE | INTITULE | MONTANT |
| 60628 | Autres fournitures non stockées | 9 511.15 | 7325 | FPIC | 67015.00 |
| 60632 | Fournitures petit équipement | 20 000.00 | 7381 | Taxe additionnelle | 11496.15 |
| 60633 | Fournitures voirie | 20 000.00 | | | |
| 6068 | Autres matières et | 10 000.00 | | | |

| | | | | | |
|------|----------------------------|------------------|--|--------------|------------------|
| | fournitures | | | | |
| 6225 | Indemnité au comptable | 1000.00 | | | |
| 6417 | Rémunération des apprentis | 3 000.00 | | | |
| 6574 | Subventions | 15 000.00 | | | |
| | TOTAL | 78 511.15 | | TOTAL | 78 511.15 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| COMPTE | INTITULE | MONTANT | COMPTE | INTITULE | MONTANT |
| 001 | Déficit Investissement reporté | -15 757.76 | 001 | Excédent investissement reporté | -15757.76 |
| 2313 | Salle Omnisports | 127 000.00 | 1348 | FSIL | 127000.00 |
| | TOTAL | 111 242.24 | | TOTAL | 111 242.24 |

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Général.

4. Finances – Subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de subventions suite à des demandes déposées après le vote du budget :

- Subvention à Madame Guilbault pour sa participation au championnat du monde de tennis de table : 200 €
- Subvention à l'association des parents d'élèves du collège en soutien aux activités des collégiens : 5 000 €
- Subvention exceptionnelle de démarrage à l'association des Vieilles Soupapes sous réserve de l'obtention de l'agrément de la commission de sécurité: 1 500 €
- Subvention à la coopérative scoalire de l'école Marie Thérèse Prigent pour l'activité voile : 1 500 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention : François Vogel, APPROUVE le versement des subventions ci-dessus proposées.
DIT que les sommes seront inscrites au budget

5. Finances – Subvention Amendes de Police

Dans le cadre de la répartition de la fraction du produit des amendes de police relative à la circulation routière, la commune propose au Conseil Départemental, le financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue du Méjou.
Elle est programmée au 3^e trimestre 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à proposer le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Méjou dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

6. Finances – Tarifs

Les tarifs précédemment votés prévoyaient dans les tarifs Cimetière, l'amortissement du coût du monument pour le columbarium et les cavurnes.

Cette disposition n'est pas conforme à la réglementation, en effet, seul le coût de la concession peut être réclamé.

Il convient également de rajouter les tarifs pour le nouveau cavurne 6 urnes.

Il est donc proposé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, les tarifs Cimetière ci-dessous modifiés

CIMETIÈRES

| COLUMBARIUM | 8 ans | 15 ans | 30 ans |
|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2016 | 2016 | 2016 |
| Concession (capacité :4 urnes) | 186,00 | 350,00 | 700,00 |

| Dimensions | CAVURNES | 8 ans | 15 ans | 30 ans |
|----------------------|----------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| | | 2016 | 2016 | 2016 |
| 0,50 X 0,50 m | Concession (Capacité 4 urnes) | 67,00 | 125,00 | 250,00 |
| 0,60 X 0,40 m | Concession (Capacité 6 urnes) | 100,00 | 187,00 | 375,00 |

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs ci-dessus proposés pour le columbarium et les cavurnes.

7. Finances – Tarifs camping

La régie du camping est complétée par le recouvrement de produits liés à la location d'engins de plage selon les tarifs ci-dessous proposés par l'école de voile SRTZ :

Les membres du Conseil Municipal trouvent ces tarifs élevés. Madame le Maire souhaite qu'ils soient rediscutés avec la SRTZ l'année prochaine.

TARIFS DE LOCATION en euros

| matériel | 1 heure | 2 heures | 3 heures | journée | 3 jours | 7 jours | CAUTION |
|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Kayak simple | 12 | 20 | 25 | 40 | 100 | 200 | 200 |
| Kayak double | 20 | 35 | 45 | 80 | 200 | 400 | 300 |
| bodyboard | 10 | 15 | 20 | 30 | 70 | 140 | 100 |
| Longboard | 15 | 25 | 30 | 50 | 100 | 200 | 200 |
| Stand up | 15 | 25 | 30 | 50 | 100 | 200 | 200 |
| shorty | 3 | 3 | 3 | 3 | 10 | 20 | 50 |

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'application des tarifs ci-dessus proposés pour la régie du camping municipal.

8. Bibliothèque Municipale – Régie – Organisation d'une braderie

Dans le cadre de la gestion des fonds de la bibliothèque, il a été procédé à un désherbage.
La bibliothécaire propose d'organiser cette année une braderie avec ces livres d'occasion pour un prix allant de 0,50 € à 4 €.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu la délibération du 13 janvier 1984 instituant une régie de recettes pour la perception des droits de bibliothèque,

AUTORISE l'organisation d'une braderie annuelle pour la vente de livres d'occasion à la bibliothèque municipale,
DECIDE d'adjoindre la perception du produit de la vente de ces livres à la régie de recettes de la bibliothèque,
FIXE le prix de vente des livres à un prix allant de 0.50 € à 4 €.

9. Régime indemnitaire – Adjoint du Patrimoine

La délibération du 24.07.2008 instituait le régime indemnitaire des agents communaux selon les cadres d'emplois inscrits budgétairement à cette date. Depuis cette délibération a été complétée à l'occasion de recrutements sur de nouveaux cadres d'emplois.
Il est proposé aujourd'hui de compléter à nouveau cette délibération suite au recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

Conformément aux textes en vigueur et aux règles statutaires de la filière culturelle, il est proposé d'attribuer l'Indemnité d'Administration et de technicité (IAT) dans les mêmes conditions que pour la filière administrative.

Il appartiendra à l'autorité territoriale de fixer les attributions individuelles.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
ADOpte le régime indemnitaire tel que proposé pour le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

10. Recensement 2017 – Création d'un poste de coordonnateur communal

Le recensement de la population va être réalisé en 2017.
A la demande de l'Insee et en vue de la préparation de l'enquête, il convient de créer dès à présent le poste de coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017.

11. Marchés Publics – Marché pour les travaux d'entretien de la Voirie communale – programme 2016

La commune a lancé son marché pour les travaux d'entretien et de réfection de voirie, programme 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rattachent.

12. Marchés Publics – Travaux d'aménagement de voirie Rue du Méjou et Rue du Port

Les travaux d'aménagement et de sécurisation des rues du Méjou et du Port ont été inscrits au budget 2016.

La consultation a été lancée.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rattachent.

13. Marché Public – Avenant n° 2 marché Construction d'un boulodrome lot 3 Le Duff

Afin de répondre à une demande des usagers qui n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration du projet, il est proposé d'installer en toiture des plaques translucides.

Cette modification entraîne un surcout de 940 € HT.

Le marché est ainsi porté à 43 472.00 € HT.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant en plus-value de 940.00 € au marché le Duff pour la réalisation d'un boulodrome, portant le marché à 43 472.00 € HT.
AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2.

14. Marchés Publics – Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle omnisports.

Le projet de réhabilitation de la salle omnisports prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Le SDEF est compétent sur tout le Finistère pour assurer l'aménagement et l'exploitation de ce type d'installations.

Afin de limiter les interfaces entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, dans l'objectif d'optimiser l'utilisation des deniers publics et le délai de réalisation des opérations, la commune et le SDEF ont décidé par convention de confier à la commune la maîtrise d'ouvrage unique de la réalisation de l'ensemble des études et travaux relatifs à l'installation photovoltaïque.

Le SDEF règlera les travaux au fil de leur avancement à la commune.

A l'issue des travaux et après réception, il sera procédé à la mise à disposition des installations par la commune au SDEF pour l'exploitation.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle omnisports.

15. Intercommunalité – Transfert de compétence « Eau-Assainissement » - Modification des statuts de Morlaix Communauté

Par délibération n°D16-112 du 9 mai 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté, en vue de permettre le transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ».

La date d'effet de ce transfert est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Au sein du bloc des compétences facultatives, l'article 18-11 est ainsi complété : « Eau potable et assainissement des eaux usées ».

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet.

Madame le Maire remet aux membres du Conseil le rapport du comité technique du 28/06/2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : avec une abstention : François Kerdoncuff, APPROUVE la modification des statuts de Morlaix Communauté décidé par le Conseil Communautaire du 9 mai 2016.

16. Convention de déversement des eaux résiduaires de la résidence Odalys à Saint Samson dans le réseau collectif.

Suite à des dysfonctionnements constatés sur sa station d'épuration, il a été proposé en lien avec la police de l'eau de proposer à la résidence Odalys de déverser ses eaux résiduaires dans le réseau d'assainissement collectif et de les traiter à la station d'épuration.

La collectivité a donné son accord à condition qu'une facturation soit réalisée par l'exploitant VEOLIA en fonction des volumes déversés en entrée de station, comme n'importe quel usager du service.

Une convention de déversement a été rédigée fixant les conditions de ce déversement et du traitement de ces eaux.

Cette solution n'est que temporaire, dans l'attente de la remise en service de la station de la résidence.

La convention est soumise à l'approbation du Conseil Municipal

Madame le Maire précise que l'arrêté levant l'interdiction de baignade et de pêche a été levé.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE la convention de déversement des eaux résiduaires de la résidence Odalys dans le réseau d'assainissement collectif de Plougasnou.

17. Foncier – Achat d'un terrain dans la zone de Kervescontou

La commune a vendu en 2007, à la SCI de Kervescontou une parcelle cadastrée ZI 206 de 1994 m² dans la zone de Kervescontou.

A ce jour cette parcelle n'a accueilli aucune activité.

Les services techniques municipaux ayant besoin d'un espace de stockage, une proposition de rachat au prix de vente initial de 8 015.20 € a été faite à la SCI de Kervescontou, qui l'a acceptée.

L'achat de ce terrain a été inscrit au budget 2016.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente.

Monsieur Tanguy s'étonne qu'aujourd'hui la municipalité propose ce projet alors que lorsque l'atelier a été construit, l'opposition critiquait un projet jugé trop grand.

Monsieur Kerdoncuff estime qu'il s'agit d'un investissement trop coûteux.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 5 voix contre : MM Tanguy, Kerdoncuff, Le Doare, Chatard, Orsi.

AUTORISE la commune de Plougasnou à acheter la parcelle ZI 206 d'une contenance de 1994 m² au prix de 8 015.20 €, les frais liés à cet acte seront pris en charge par la commune,

DESIGNE Maître Berrou Goriou pour rédiger l'acte,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un permis de construire pour un hangar sur cette parcelle.

18. Dénomination de voirie communale – Impasse de Blimballanec

Afin de remédier à un problème de distribution de courrier, il est proposé de dénommer l'impasse donnant sur le chemin de Lezouzard : Impasse de Blimballanec.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

VALIDE la dénomination de l'impasse de Blimballanec

19. Convention de Mise à Disposition d'un véhicule communal au profit de l'association PEP 53

La commune a confié à l'association PEP 53 la mise en œuvre de sa politique Jeunesse dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Une action « Jeunes » à destination des adolescents est inscrite dans cette convention.

Dans le cadre de cette action, la commune de Plougasnou a acheté un véhicule qu'elle met à disposition à titre gratuit de l'association.

Cette mise à disposition constitue une subvention en nature qui sera valorisée chaque année.

L'entretien courant, les révisions et la maintenance du véhicule seront à la charge de l'association qui en sera l'utilisatrice. L'association s'assurera également contre les dommages pouvant être causés au véhicule dans le cadre de son utilisation.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : une abstention : François Kerdoncuff,

APPROUVE la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition d'un véhicule communal au profit de l'association PEP 53.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

Information

Dans le cadre de la délégation d'attribution qui lui a été donnée en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un tracteur pour un montant de 950 €.

Questions orales de Monsieur TANGUY

1) Enrochement de Trégastel .

Chaque année, nous avons pris l'habitude, avant l'été, de restaurer l'enrochement de la plage de Trégastel tant chahuté et déstabilisé par les chocs subis par les vagues déchainées des tempêtes hivernales.

Aujourd'hui, alors que se prépare la saison estivale qui verra de nombreuses personnes se baigner sur cette plage nous pouvons constater non seulement que certaines roches sont instables et pourraient blesser ou tuer, mais encore que la défense du mur de l'atlantique n'est pas consolidée contre les futures tempêtes et conjointement que l'assise de la route est mise en péril par les effets de forte infiltration par la mer qui creuse sous la voirie.

L'accès à la plage par les 4 escaliers est rendu difficile par l'accumulation de galets. Un suivi régulier lors des coefficients élevés de marée devrait permettre d'améliorer les passages. Cette remarque concerne également l'accès à d'autres plages.

Quand comptez-vous mettre en œuvre les travaux nécessaires à contrecarrer l'ensemble de ces anomalies ?

Réponse de Madame le Maire

Les travaux sur les enrochements ont été pris en compte comme tous les ans en début d'année. Ils étaient d'ailleurs inscrits au budget voté fin mars mais les intempéries et les épisodes de très grosses vagues lors des grandes marées les ont reportés en mai.

Or, comme vous le savez ces travaux sont soumis à autorisation des services de la DDTM et nous n'avons reçu cet aval que début juin et l'entreprise EUROVIA s'était déjà engagée sur d'autres chantiers.

Ces travaux restant soumis aux marées, EUROVIA n'a pu intervenir que cette semaine. L'entreprise est en cours d'intervention. Dans un premier temps elle intervient sur l'escalier du Belvédère. Les galets vont être dégagés. Pendant la période estivale le tractopelle des ST assurera l'entretien.

2) Entretien des bas côtés de la voirie communale et des sentiers côtiers.

Les bas côtés d'une partie de la voirie communale ne sont toujours pas coupés au grand dam des automobilistes, cyclistes et piétons. Parfois ils ne sont coupés que sur une largeur de coupe.

Les usagers des sentiers côtiers se plaignent également du fait que la végétation ne soit pas coupée.

Quand comptez-vous d'une part achever la première coupe le long de la voirie et d'autre part faire effectuer l'entretien des sentiers côtiers ?

Réponse de Madame le Maire

Pour la fin de la semaine l'ensemble du réseau communal aura été réalisé.

Le premier passage a consisté en une coupe sur les accotements, les virages dangereux, les carrefours et les talus.

La deuxième passe ne consistera qu'en une coupe des accotements et des carrefours et virages dangereux.

Cette technique s'inscrit dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts en respect avec la biodiversité conforme à la politique menée par le Conseil départemental et à nos engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21.

Par ailleurs la rehausse des hauteurs de coupe permet de limiter l'usure des matériels.

Sentiers :

Un premier passage complet a été réalisé au printemps

Du retard a été pris sur l'entretien des senties en raison du chantier de déviation de la SPL au Guerzit pour lequel l'accord n'a été donné que tout récemment.

Pour pallier ce retard une entreprise vient d'être contactée et devrait démarrer la semaine prochaine en doublon avec l'équipe des services techniques sur ce chantier prioritaire.

Les travaux Port Blanc vers Terenez devraient démarrer en fin de semaine.

3) Enfouissement des réseaux aériens ;

ERDF projette d'installer en 2017 un transformateur d'une capacité de 20 000 volts sur la parcelle 102, route de Kergaradec afin de mieux servir l'ensemble du secteur alentour et indirectement supprimer une partie du réseau aérien moyenne tension en enfouissant la ligne entre le transformateur et le numéro 14 de la rue de Kergaradec;

Cet équipement, s'il permet d'enfouir la ligne moyenne tension doit permettre également de le faire pour la ligne à basse tension comprise entre le hameau de Kergaradec et l'Oratoire.

La réalisation de cet enfouissement dépend par contre de la bonne volonté du Syndicat Départemental d'Electrification auprès duquel la commune doit faire la demande.

Envisagez-vous d'inscrire cet enfouissement au programme annuel 2017 à élaborer avec le syndicat départemental ?

Réponse de Madame le Maire

Le courrier du SDEF vient d'arriver en mairie, la définition du programme de travaux pour 2017 va être étudiée très prochainement.

4) Maison médicale.

Au cours de notre dernier mandat nous avons étudié la faisabilité de création d'une maison médicale.

Notre premier objectif était d'aider les médecins du centre médical à mettre aux normes leurs locaux d'accueil afin de favoriser de jeunes médecins à venir assurer leurs remplacements et appréciant un agréable cadre de travail à s'y installer plus tard.

Le cadre édicté par l'agence régionale de santé pour un accompagnement et une aide financière nécessitait l'implication des prestataires des activités para-médicales (infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, etc) . Ces derniers déjà installés par leurs propres moyens n'ont pas souhaité donné suite à notre proposition.

La réalisation d'une maison médicale pouvait également offrir l'opportunité de voir intervenir des médecins spécialistes selon une fréquence à établir avec eux.

Nos médecins actuels que la population apprécie vont successivement dans les prochaines années prendre logiquement leur retraite. Les locaux du centre médical étant devenu par leur vétusté un repoussoir pour tout candidat à l'installation, Plougasnou risque à terme de se retrouver sans médecin, s'il n'y a pas une action incitatrice.

Ayant appris que 2 jeunes femmes médecins souhaitaient s'implanter sur la commune, il serait opportun de leur offrir des conditions intéressantes d'installation.

Que comptez-vous faire pour les encourager et les accompagner dans leur démarche ?

Réponse de Madame le Maire

Il est difficile de travailler sur ce dossier sans les médecins et leur réelle implication sur un projet. Cependant nous ne souhaitons pas être pris de cours et travaillons à élaborer un projet autour d'un pôle Santé Bien Etre si jamais il n'y avait pas de réponse apportée par l'initiative privée.

N'oublions pas qu'il s'agit d'une profession libérale qui peut s'installer ou elle le souhaite.

Ce dossier est suivi par Didier Strasser.

5) Assainissement collectif.

Une délibération relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif sur quelques secteurs de la commune a été prise en conseil municipal le 05 juillet 2012 suite à enquête publique.

Le secteur de Kervoeret étant prévu dans les conclusions de l'enquête, les habitants concernés par cette projection ne voyant pas leur quartier inscrit dans l'appel d'offres en tranches ferme et conditionnelle lancé en vue de la réalisation des tronçons vous ont transmis ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux, une pétition en date du 27 avril 2016.

Personnellement je n'ai pas reçu copie de ce courrier, pourquoi ?

En réponse la mairie a répondu en date du 20 mai 2016, mais avez-vous eu connaissance de son contenu, le courrier portant votre signature électronique qui pourrait être utilisée par un tiers ?

il est entre autre fait part du souhait de votre majorité de déclasser ce hameau de toute constructibilité dans le futur PLU.

Le secteur de Kervoeret est toujours constructible dans le PLU actuel, pour preuve, il y a seulement quelques mois, vous avez délivré des permis de construire.

Les habitants du quartier de Kervoeret n'acceptent donc pas la façon avec laquelle vous les considérez.

Comptez-vous assurer la réalisation de l'assainissement collectif pour les tronçons prévus à l'enquête publique et non réalisés à ce jour ?

Réponse de Madame le Maire

Le souhait de notre municipalité était effectivement de raccorder ce secteur comme cela avait été prévu dans le plan de zonage soumis à l'enquête publique.

La délibération approuvant ce zonage précisait toutefois que ce classement était fait sous réserve que le futur PLU classe également la zone en zone constructible.

Or l'application très restrictive qui est faite aujourd'hui de la loi Littoral nous conduit à considérer ce secteur comme non urbanisable dans le futur PLU en raison de l'absence de continuité avec l'agglomération existante.

Le coût des travaux a été estimé à 850 000 € pour 19 habitations raccordables soit plus de 44 000 € par habitation à payer par les usagers. Par ailleurs, la diminution des aides publiques (Agence de l'Eau et département notamment), nous ont conduit à prendre la décision de ne pas engager ces travaux d'extension du réseau dans ce secteur malgré notre volonté initiale.

6) Circulation et sécurité au niveau du collège.

Quelques parents d'élèves se plaignent des difficultés de circulation au niveau du collège, le croisement des véhicules est dangereux dans le virage.

Notre équipe avait prévu de passer cette partie de voie en sens unique à partir du carrefour de la gare.

Dans l'autre sens nous souhaitons créer une voie à l'extrémité ouest de l'ancien atelier municipal pour aboutir au carrefour de la gare.

Que comptez-vous faire pour sécuriser la circulation à ce niveau et indirectement l'accès des élèves au collège ?

Réponse de Madame le Maire

Dans le cadre de la réflexion engagée sur l'aménagement de ce quartier nous souhaitons conserver l'ancienne voie de chemin de fer en cheminement doux. Il faut travailler sur une sécurisation piétonne plutôt que sur la circulation des véhicules.